



Liste des délibérations du Conseil Municipal
du 4 août 2023

Date de convocation 31-juil-23
Date et heure de séance 4 août 2023 - 19h40
Heure de levée de la séance 21h40

Mélodie ODOUL a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
Grégory NOEL a donné pouvoir à Didier SABY

Pouvoirs

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Unanimité
N°2	DIA parcelle AE 308	Ne pas préempter cette parcelle	Unanimité
N°3	Modification simplifiée du PLU : prolongation du délai de mise à disposition au public du projet	<p>Le Conseil Municipal précise les modalités de la mise à disposition du public :</p> <p>Le projet de modification, l'exposé des motifs, et les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public du 1er août 2023 au 1er septembre 2023, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,</p> <p>Un registre sera tenu à disposition afin de recevoir les observations qui pourront également être adressées par courrier ;</p> <p>La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une insertion dans la rubrique des annonces légales d'un journal local. La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet et au directeur départemental des territoires de Haute-Loire.</p>	Unanimité
N°4-1	DM n°2 budget général		Unanimité
<p>Dépenses d'investissement 1 716 444.28 € Compte 1068 Sortie de biens de l'inventaire 1 703 973.28 € Compte 2111-041 Intégration parcelle B761 de 2125 m2 à 3€ le m2 6 375.00 € Compte 2138-041 Intégration parcelle AH 374 maison Chabrier 6 096.00 € Compte 2182-154 Réparations Kangoo 4 600.00 € Compte 020 Dépenses imprévues - 4 600.00 €</p> <p>Recettes d'investissement 0 € Compte 21318 Sortie de 2313POLESANTE 7 741.24 € Compte 2132 Sortie de 2132-001 VILLAGE VACANCES 1 696 232.04 € Compte 1328-041 Intégration parcelle B761 de 2125 m2 à 3€ le m2 6 375.00 € Compte 1328-041 Intégration parcelle AH 374 maison Chabrier 6 096.00 €</p>			

N°4-2	DM n°1 des budgets annexes Village de vacances		Unanimité
<p>Dépenses d'investissement 1 413 526.70 € Compte 21318 Valeur inventaire village vacances avant création du budget annexe 1 413 526.70 €</p> <p>Recettes d'investissement 1 413 526.70 € Compte 1068 Intégration dans l'inventaire du budget annexe 1 413 526.70 €</p>			
N°4-3	DM n°1 des budgets annexes Pôle de santé		Unanimité
<p>Dépenses d'investissement 6 451.03 € Compte 21318 Valeur inventaire pôle de santé avant création du budget annexe 6 451.03 €</p> <p>Recettes d'investissement 6 451.03 € Compte 1068 Intégration dans l'inventaire du budget annexe 6 451.03 €</p>			
N°5	Sanimaux : travaux d'extension des réseaux sur le projet de construction sur les parcelles AC 117, 118	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Madame le Maire, - De confier la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente, - De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 570 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay - D'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents à cette prise en charge - D'inscrire à cet effet la somme de 570 € au budget primitif 	Unanimité
N°6-1	Subvention 2023 au Centre de loisirs	<p>Décide d'attribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 6 500 € - le reversement de l'attribution de compensation d'un montant de 10 499 €. - Le reversement de la MSA (environ 1400 €) si la MSA ne procédait pas directement au versement à l'ALSH 	Unanimité

N°6-2	Subvention 2023 à l'association sportive de boule voreysienne	Décide : - D'attribuer une subvention de 640 € à l'association Sport Boule Voreysien pour l'année 2023 correspondant au chauffage (280 €) et aux frais de déplacement du CSD (360€)	Majorité (12). Gilles DODET, Janick COLLIBERT et Martine MANSUY étaient favorables à une prise en charge à 50% des déplacements des frais de déplacements du CSD.
N°7	Adhésion 2023 à Radio Craponne	Décide : - De renouveler son abonnement 2023 à Radio Craponne d'un montant de 550€	Unanimité
N°8-1	Cantine scolaire adoption du règlement intérieur 2023-2024	Approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire pour l'année 2023-2024.	Unanimité
N°8-2	Cantine scolaire: tarifs 2023-2024	Adopte les tarifs pour un repas à la cantine scolaire 2023-2024 suivant :	Unanimité
	<p style="text-align: center;">Tarifs septembre 2023- 1er novembre 2023 Enfant 3.30 € pour un enfant Absence de pénalité en cas d'inscription hors délai (jeudi) Adulte 6,60€</p> <p style="text-align: center;">Tarifs 2 novembre 2024 – juillet 2024 3.30 € pour un enfant Tarif doublé en cas d'inscription hors délai Adulte 6.60 €</p>		
N°9-1	Personnel communal : création d'un emploi permanent contractuel de droit public (école, ménage, accueil)	Décide de : - de créer un poste d'adjoint technique pour occuper les missions suivantes : ATSEM et ménage à l'école, ménage dans les locaux communaux, accueil de touristes et régisseur de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 361 et l'indice maximum 366 à raison de 33 heures 30 hebdomadaires, à compter du 30/08/2023 ; - de modifier en conséquence le tableau des effectifs ; - d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.	Unanimité

<p>N°9-2</p>	<p>Personnel communal : création d'un emploi permanent contractuel de droit public (école, ménage)</p>	<p>Décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un poste d'adjoint technique pour occuper les missions suivantes : ATSEM et ménage à l'école, ménage dans les locaux communaux, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré minimum 361 et l'indice maximum 366 à raison de 28 heures 30 hebdomadaires, à compter du 01/09/2023 ; - de modifier en conséquence le tableau des effectifs ; - d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget. 	<p>Unanimité</p>
<p>N°9-3</p>	<p>Personnel communal : création d'un emploi saisonnier (étude surveillée)</p>	<p>Décide de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour occuper les missions suivantes : effectuer des heures d'études surveillées, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 563 à raison de 2 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires, à compter du 4 septembre 2023 ; - Madame le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que des niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels selon la nature des fonctions et de leur profil. 	<p>Unanimité</p>

N°9-4	Personnel communal : création d'un emploi permanent (comptabilité, RH)	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un poste d'adjoint administratif pour occuper les missions suivantes : préparation et exécution du budget et des procédures budgétaires, paiement des factures et suivi des recettes et des dépenses ; analyses ou études financières avec proposition de stratégies ; suivi du temps de travail et de la carrière des agents communaux (formations, maladie, congés annuels...) ; gestion de la paie des agents et déclarations sociales du personnel ; gestion des déclarations de sinistres de la commune ; aide à l'exécution des marchés publics et recherche de subvention, voire aide à l'équipe administrative de la mairie. ; de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 382 (complété du régime indemnitaire) à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 17/08/2023 ; - de modifier en conséquence le tableau des effectifs ; - d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget. 	Unanimité
N°10	Micro Folie : candidature à l'appel à projet	Valide la candidature de la commune de Vorey à l'appel à projet Micro-Folie 2023	Unanimité
N°11	Questions diverses	<p style="text-align: center;">choix de la date pour l'enrobé sur la route de Lareveyre</p> <p style="text-align: center;">information sur le travail sur des visuels pour les économies d'eau dans les bâtiments communaux</p> <p style="text-align: center;">point spectacle à l'Embarcadère</p> <p style="text-align: center;">information sur les visites de proteurs de projet qui se poursuivent au village de vacances</p> <p style="text-align: center;">un signalement est fait sur une maison inhabitée à Vorey</p>	